

**SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**du 24 avril 2018**

-----  
**Compte-rendu sommaire/Procès-Verbal de la séance**

**L'an deux mille dix-huit et le vingt-quatre du mois d'avril**, à 20 heures, le Conseil Municipal de la Commune de Mazerolles, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de M. CONDÉRANNE Jean-Léon, Maire.

**Etaient présents** : Mmes et MM CONDERANNE Jean-Léon Maire, PEGUILHE Christian, LAMANE Christian, GOMES Stéphanie, KAHLA-PEGUILHE Isabelle Adjointes, ARIZA François, LAPEYRE Elizabeth, BORDENAVE Pascal, DARRIBERE Aline, BIGNES Florence, LAYAA-LAULHE Christophe, SANTOS Paula et HERALD Xavier conseillers municipaux.

**Etait excusée** : MALÉ Nathalie.

**Etait absent** : MOUREU Pierre.

**Date de convocation** : le 18 avril 2018.

Aline Darribère a été élue secrétaire de séance.

\*\*\*

### **Affaires scolaires**

Monsieur le Maire s'est retiré de la salle et n'a pas participé pas au débat. Le Conseil Municipal a approuvé, pour l'année scolaire 2018/2019, l'intervention de l'éducateur sportif du club de basket 2MBS durant la pause méridienne pour un coût horaire de 50€. Les deux parties signeront une convention, d'une durée d'un an formalisant cette intervention.

### **Travaux**

**Grange**: Monsieur le Maire a présenté le plan de l'architecte pour l'aménagement de la grange que la commune va prochainement acquérir. Des vestiaires avec WC pour les employées communales seront créés avec une possibilité d'extension si cela devenait nécessaire. Des ouvertures et un appentis seront également réalisés. Afin de connaître le montant de ce projet, des devis ont été présentés à l'assemblée. Le géomètre interviendra le mercredi 25 avril pour procéder au bornage et ainsi permettre de finaliser l'achat de la grange.

**Salle des sports** : le devis de l'entreprise JPH pour l'isolation des chéneaux de la salle des sports a été approuvé pour un montant de 5 575€ HT. Il fera l'objet d'un avenant au lot n°2 détenu par cette entreprise.

### **Centre aéré**

Le coût annuel que représente la mise à disposition des locaux communaux et du personnel communal au centre de loisirs, gérée par les Familles Rurales des Deux Luys a été évalué à 1696€. De plus, le coût que représenterait la participation de 7€ par enfant par jour de présence au centre, que souhaiterait solliciter l'association, a été calculé pour la période allant de septembre 2017 aux vacances d'avril 2018. Il s'élève à 3783.50€.

Une rencontre doit avoir lieu avec les représentants de l'association et les autres communes le 2 mai 2018. A cette fin, le Conseil Municipal propose que les communes participent à hauteur du déficit réel apparaissant à la fin de l'exercice. La participation serait faite au prorata du nombre d'enfants de chaque commune qui fréquentent le

centre, avec déduction faite du coût que représente pour la commune, la mise à disposition des locaux.

## **Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi)**

Le Maire informe le Conseil Municipal que la Communauté de Communes des Luys en Béarn a décidé de poursuivre la procédure d'élaboration du Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi) prescrite en 2015 par la Communauté de Communes d'Arzacq.

Les modalités de collaboration avec les communes pour l'élaboration de ce plan sont fixées par la charte de gouvernance du PLUi. Cette dernière prévoit la désignation de deux référents et d'un suppléant par commune pour participer aux réunions du comité de travail lorsque celui-ci se réunira.

Le Conseil Municipal a désigné Jean-Léon Condéranne et Christian Lamane, référents titulaires et Isabelle Kahla-Péguilhé, référent suppléant.

## **Questions diverses**

- **Carrelage monument aux morts**: Le devis concernant la réfection du carrelage du monument aux morts a été approuvé pour un montant de 2532.02€HT. Les travaux seront réalisés avant la cérémonie du 8 mai. De plus, le conseil municipal a décidé d'enlever les grilles entourant le bâtiment et la végétation.
- **Convention éclairage public SDEPA** : Le conseil municipal a autorisé Monsieur le Maire a signé la convention relative au service d'entretien de l'éclairage public du SDEPA auquel a adhéré la commune en 2012 suite à un renouvellement de marché.
- **Cérémonie du 8 mai**: La cérémonie du 8 mai aura lieu à midi au monument aux morts de Mazerolles suivie d'un vin d'honneur au foyer rural. Elle sera en hommage des quatre soldats dont les noms ont été ajoutés sur le monument aux morts en présence d'un piquet d'honneur militaire. Durant cette cérémonie, deux personnes seront également décorées.
- **Course la Pasem**: François Ariza a présenté la Pasem, course relais à travers le Béarn et le Bas-Adour, organisée par l'association la ligam dont le but est de promouvoir la langue occitane. Elle traversera la commune le 27 mai 2018 à 8h30. L'association demande un soutien financier par le biais d'une subvention symbolisant l'acquisition, pour 100€ par kilomètre, d'un ou plusieurs kilomètres. La décision pour le versement d'une subvention sera prise au prochain conseil.
- **Concert des Hardidets le 16 juin** : les Hardidets organisent, au foyer rural, un concert auquel seront présents un groupe bigourdan et un groupe de Salies de Béarn, le 16 juin, pour soutenir les classes bilingues communales dont la subvention par la communauté de communes a été supprimée. Plus de précisions quant à l'organisation seront apportées au prochain conseil.
- **Radar pédagogique** : Monsieur le Maire a présenté, pour information, l'offre de prix d'une entreprise installant des radars pédagogiques dans les communes.
- **Ateliers jeunes CCLB** : La candidature de Mazerolles a été retenue pour accueillir un atelier jeune, organisée par la Communauté de Communes des Luys en Béarn, cet été.
- **Subvention Union Sportive Mazerollaise** : Une subvention de 300€ a été octroyée à l'Union Sportive Mazerollaise, association nouvellement créée à Mazerolles.

Vu par nous, Maire de la commune de Mazerolles, pour être affiché le 2 mai 2018 à la porte de la Mairie, conformément aux prescriptions de l'article L.2121-25 du Code général des Collectivités territoriales.

A MAZEROLLES, le 2 mai 2018  
Sceau de la mairie

Le Maire

Jean-Léon Condéranne